

# Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles

## Compte-rendu de la réunion de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 06 février 2014 à la Maison de Pays de Bologne.

**La commission Aménagement de l'espace** de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles s'est réunie sur convocation et en présence de M. Gilbert KUHNER, Président de la commission.

Etaient présents: Madame et Messieurs Chantal VAUTHIERS, Gilbert KUHNER, Jean-Louis BERNAND, Christian DESPREZ, Jean-Claude LAMERE, Jérôme LEJOUR, Gilbert VALLOT, Charles GULLAUD.

Absent excusé : Monsieur Denis MAILLOT

### Ordre du Jour :

- Distinction des travaux réalisables par le Chantier d'Insertion et ceux réalisables par les Services Techniques (cf. document joint)
- Eléments de décision pour l'aide à l'arbitrage des chantiers
- Création d'une sous-commission de sélection des travaux
- Questions diverses

#### **1. Distinction des travaux réalisables par le Chantier d'Insertion et ceux réalisables par les Services Techniques (cf. document joint) et éléments de décision pour l'aide à l'arbitrage des chantiers**

M. Kühner explique qu'après avoir été en stand-by, la 2<sup>ème</sup> commission reprend du service et laisse la parole à M. Charles Gullaud.

M. Gullaud rappelle que la Communauté de Communes s'est dotée d'un service technique : 3 personnes ont été embauchées. Ainsi, il convient de définir à présent, les travaux qui relèvent de l'intervention du service technique et ceux qui relèvent du chantier d'insertion selon le volume, la nature des travaux, etc.... Une sous-commission sera créée pour arbitrer au sujet des travaux « biscornus ».

Le chantier d'insertion intervient gratuitement dans les communes, l'intervention des services techniques est facturée 6€ de l'heure pour un agent.

M. Kühner précise que le but est également de ne pas faire concurrence aux artisans locaux.

Un appel à projet sera lancé auprès des communes courant février pour solliciter l'intervention de l'une ou l'autre des équipes. Une fiche par chantier devra être remplie. Un envoi sera effectué par mail, un doublon papier suivra.

La Communauté de Communes mettra à disposition son petit matériel mais les communes peuvent prêter le leur. En revanche si le matériel nécessaire est plus conséquent, la commune le prendra en charge et s'occupera de la gestion de celui-ci (ex : cas d'une mini-pelle).

Les matériaux seront eux, fournis par la commune.

M. Gullaud diffusera une liste du matériel possédé par la CCBBVF.

Le maire de la commune qui fait l'objet de travaux, sera responsable de l'équipe qui intervient. Les techniciens ont pour consigne de n'écouter que le maire, et en cas de soucis, de contacter Charles.

En ce qui concerne la formation des techniciens, ils vont faire une formation élagage/bûcheronnage en novembre 2014. Pour ce qui est des plantations, les agents peuvent être des manœuvres, ils viendront en accompagnement du personnel communal.

M. Gullaud détaille les achats groupés qu'il a déjà effectués après recensement des besoins d'ordre technique des communes : location de matériel, formation, acquisition de mobilier urbain, sel, enrobé, balayage des rues, pose de guirlandes...

M. Gullaude mentionne plusieurs principes :

- le chantier d'insertion a conventionné avec l'Etat pour intervenir sur le château de Vignory et sur des lavoirs uniquement, il ne peut donc pas intervenir sur n'importe quel chantier.
- Les services techniques et le chantier d'insertion ne doivent pas faire concurrence aux artisans locaux
- Les services techniques ne sont constitués que de 3 personnes. Il faudra donc hiérarchiser l'intervention des services selon qu'il s'agisse de biens intercommunaux ou non, que les communes aient ou non des services techniques, selon qu'il faille remplacer les agents communaux en arrêts maladies, en congés, etc...

M. Gullaude précise certains points dans le tableau distribué (cf. pièce jointe) :

« Le patrimoine de toute nature » réalisé par le chantier d'insertion ne peut concerner que des grandes surfaces.

Les travaux « divers » permettent aux personnes en chantier d'insertion de réaliser d'autres travaux que de la maçonnerie et cela les aide à affiner leur projet professionnel.

Le couplage chantier d'insertion/ service technique est possible : le chantier d'insertion peut par exemple s'occuper d'une démolition et les services techniques interviennent après.

Dans la rubrique « bâtiment (travaux intérieurs) », il est décidé d'enlever toute référence à des quantités. Des travaux intérieurs peuvent être faits dans une mairie par exemple mais pas une rénovation complète.

## **2. Création d'une sous-commission de sélection des travaux**

Il est décidé de procéder à la création de cette sous-commission à la prochaine réunion, après les élections municipales.

## **3. Point sur le petit patrimoine**

Selon l'inventaire qui avait été réalisé par M. Gayet, les éléments de petit patrimoine suivants restent à être restaurés :

### 4<sup>ème</sup> tranche : Lavoirs

- Lavoir de Mirbel (2<sup>ème</sup> tranche : remise en eau))
- Lavoir de Bologne
- Lavoir de Buxières
- Lavoir de Vraincourt
- 1 croix à Vraincourt
- Fontaine Saint Crépin à Vignory
- 1 croix à Vignory
- 1 croix à Briaucourt
- 1 croix à Provenchères
- 3 croix à Ormoy-les-Sexfontaines

M. Kühner et les membres de la commission réaffirment que l'entretien du petit patrimoine, après intervention de la Communauté de Communes, incombe aux communes. Elles peuvent cependant faire appel aux services techniques de la Communauté de Communes mais dans ce cas, le service leur sera facturé.

## **4. Point sur les embellissements de villages**

Les travaux pour terminer l'embellissement de Provenchères (aménagement du lavoir et de ses alentours) sont en cours. Ainsi, la 1<sup>ère</sup> tranche (tranche ferme) des embellissements (Lamancine, Mirbel, Rouécourt, Vouécourt, Provenchères) sera achevée.

Vignory, La Genevroye, Marault, Roôcourt-la-Côte sont au programme de la 2<sup>ème</sup> tranche, cependant il convient de relancer un marché car le marché précédent date de 2008.

M. Desprez fait remarquer qu'il ne sait pas à combien s'est élevé le montant des travaux d'aménagement de la place de Vouécourt. Il est proposé qu'une fois les travaux de Provenchères terminés, une plaquette reprenant le coût de chacun des embellissements soit réalisée.